



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2013

Soixante-huitième session
Point 101, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 décembre 2013

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/68/413)]

68/64. Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement¹,

Convaincue que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Considérant que le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les discours prononcés par les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Conférence du désarmement, constituent des témoignages de soutien, nuancés d'inquiétude, en faveur des travaux de la Conférence, ainsi que des appels à celle-ci pour qu'elle entame immédiatement des négociations en vue d'adopter un programme de travail équilibré et global qui permette de progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement,

Considérant également qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes, et estimant que le climat international actuel devrait donner une impulsion supplémentaire à ces négociations,

Notant avec un regain d'inquiétude qu'en dépit des efforts intenses faits par les États membres et les présidents successifs de la Conférence du désarmement lors de la session de 2013 pour qu'elle s'entende sur un programme de travail établi à partir de propositions et de suggestions pertinentes, y compris le projet de décision révisé du 11 février 2013 présenté pour adoption et les projets de décision distribués le 21 juin et le 13 août 2013, la Conférence n'a pas été en mesure d'entamer ses travaux de fond, notamment des négociations, comme elle-même le lui avait demandé dans sa résolution 67/72 du 3 décembre 2012, ni d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 27 (A/68/27).



Rappelant, à ce propos, que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier en vue d'atteindre les objectifs de désarmement,

Notant avec satisfaction qu'une majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder, sur la base d'un programme de travail équilibré et global,

Se félicitant de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six présidents successifs de la Conférence à sa session de 2013,

Prenant note avec satisfaction des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2013 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, et également au sujet de la revitalisation des travaux de la Conférence, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions intéressant la situation actuelle sur le plan de la sécurité internationale,

Soulignant l'importance de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, institution indépendante et autonome, et faisant grand cas de la contribution qu'apportent ses travaux de recherche,

Estimant qu'il importe que la société civile participe aux travaux de la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par celle-ci,

Soulignant qu'il est impératif que la Conférence du désarmement commence ses travaux de fond au début de sa session de 2014,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement;

2. *Se félicite* du ferme appui que les ministres des affaires étrangères et les autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement pendant sa session de 2013, tout en gardant à l'esprit la préoccupation que leur inspire l'impasse dans laquelle elle se trouve encore, et tient compte du fait qu'ils ont demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder;

3. *Demande* à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de 10 ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global à une date aussi rapprochée que possible pendant sa session de 2014, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail qu'elle a prise le 29 mai 2009², ainsi que des propositions pertinentes anciennes, actuelles ou à venir;

4. *Constate avec satisfaction* que la Conférence du désarmement a décidé de créer un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide quant au fond et permettant une mise en œuvre graduelle³, salue les efforts qui ont conduit à ce projet et à son adoption et prend acte des dispositions de cette décision;

² Ibid., soixante-quatrième session, Supplément n° 27 (A/64/27), par. 18.

³ Ibid., soixante-huitième session, Supplément n° 27 (A/68/27), par. 18.

5. *Constate également avec satisfaction* que la Conférence du désarmement a décidé de prier le Président en exercice et le Président entrant de la Conférence de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes qui ont été, sont ou seront présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra;

6. *Prie* tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs afin de les aider à faciliter le prompt commencement des travaux de fond, notamment des négociations, à la session de 2014;

7. *Estime* qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à la Conférence du désarmement soient assurés et, au besoin, renforcés;

9. *Prie* la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur ses travaux;

10. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

*60^e séance plénière
5 décembre 2013*